

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1601

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Hallali contre la LIM !

Berne veut enterrer la LIM. La loi fédérale sur l'investissement dans les régions de montagne, fille du boom de l'après-guerre, absorbe neuf dixièmes des dépenses fédérales consacrées au développement régional. En lieu et place, le Conseil fédéral met en consultation une loi adaptée à la nouvelle donne internationale. Dans les années septante, la Confédération entendait faire profiter l'ensemble de la Suisse de la croissance par un abaissement des coûts d'investissement dans les régions périphériques. Cette sorte de saupoudrage territorial de la prospérité n'a plus la cote. Les régions de montagne sont maintenant très bien équipées, mais ne peuvent pas représenter un pôle d'attraction pour les entreprises à haute technologie. Seuls les grands pôles de croissances sont capables aujourd'hui d'affronter la concurrence mondiale. Il faut donc donner toutes leurs chances aux régions «moteur» qui entraîneront dans leur sillage le reste de l'arrière-pays.

La nouvelle politique régionale doit faire sauter les verrous institutionnels de la Suisse. Les grandes régions qui font office de centres de développement ignorent, bien sûr, les frontières communales, mais aussi celles des cantons et même de la Suisse. La Confédération va donc, en dialogue avec les cantons, élaborer des programmes pluriannuels de développe-

ment dotés d'un financement fédéral. Pour toucher des subsides, il faudra dominer les esprits de clocher au profit d'une politique d'agglomération, de collaboration intercantonale et transnationale.

Cette volonté de retoucher des structures politiques historiques par le biais des subsides fédéraux a un précédent. Elle a déjà porté ses fruits dans le cadre de la LIM. Une solidarité intercommunale s'est créée dans cinquante-quatre petites zones habilitées à gérer les demandes d'aide aux investissements dans les régions de montagne. C'est la vertu principale de ce projet de développement régional. La méthode qu'il préconise a évidemment plus de chance d'être acceptée qu'une problématique redécoupage cantonal.

Mais une volonté peut en cacher une autre. Cette nouvelle politique devrait coûter deux fois moins cher que l'actuelle. Finies les aides aux investissements individuels pour une grande salle, un terrain de sports. Finie aussi l'aide à la petite entreprise que permet actuellement la LIM ou l'arrêté Bonny, lui aussi condamné (cf. page 2). Le projet suggère que certains cantons pourraient reprendre les tâches abandonnées par Berne et retrouver un soutien financier par le biais de la péréquation financière. Le gagnant, au bout du compte, serait évidemment la caisse fédérale. Un objectif tout à fait tendance. AT

Dans ce numéro

Une nouvelle politique régionale pour faire sauter les verrous institutionnels du pays.
Lire l'Edito et en page 2

Le marché de l'électricité a besoin d'une ouverture réglementée dans l'intérêt du service public.
Lire en page 3

La réforme impossible de l'administration genevoise.
Lire en page 4

Novartis - Aventis, le choc des cultures d'entreprise.
Lire en page 5

Le prix Dentan 2004 a été attribué à *L'Enfant secret* de Jean-Michel Olivier.
Lire en page 7